

◎国際電気通信連合条約

(略称) 国際電気通信連合条約

平成	四年十二月二十二日	ジュネーヴで作成
平成	六年 七月 一日	効力発生
平成	四年十二月二十二日	署名
平成	六年十二月 二日	国会承認
平成	七年 一月 十日	受諾の閣議決定
平成	七年 一月 十八日	受諾書寄託
平成	七年 一月 十八日	公布及び告示 (条約第三号及び外務省告示第二六号)
平成	七年 一月 十八日	我が国について効力発生

目 次

ページ

第一章 連合の運営	一三三七
第一節	一三三七
第一 条 全権委員会議	一三三七
第二 条 選挙及び関係事項	一三三七
第三 条 その他の会議	一三四〇
第二節	一三四一
第四 条 理事会	一三四二
第三節	一三四五

第五 条	事務総局	一三四五
第四節		一三四七
第六 条	調整委員会	一三四七
第五節	無線通信部門	一三四八
第七 条	世界無線通信会議	一三四八
第八 条	無線通信総会	一三四九
第九 条	地域無線通信会議	一三五〇
第十 条	無線通信規則委員会	一三五一
第十一 条	無線通信研究委員会	一三五二
第十二 条	無線通信局	一三五三
第六節	電気通信標準化部門	一三五六
第十三 条	世界電気通信標準化会議	一三五六
第十四 条	電気通信標準化研究委員会	一三五七
第十五 条	電気通信標準化局	一三五八
第七節	電気通信開発部門	一三五九
第十六 条	電気通信開発会議	一三五九
第十七 条	電気通信開発研究委員会	一三六〇
第十八 条	電気通信開発局及び電気通信開発諮問委員会	一三六一
第八節	三部門に共通の規定	一三六二
第十九 条	主管庁以外の団体及び機関の連合の活動への参加	一三六二
第二十 条	研究委員会の業務の方法	一三六四
第二十一 条	会議が他の会議に対して提出する勧告	一三六五
第二十二 条	各部門相互の関係及び各部門と国際機関との関係	一三六五
第二章	会議に関する一般規定	一三六六
第二十三 条	招請政府がある全権委員会議への招請及び参加の承認	一三六六
第二十四 条	招請政府がある無線通信会議への招請及び参加の承認	一三六七

第二十五条	招請政府がある無線通信総会、電気通信標準化会議及び電気通信開発会議への招請及び参加の承認	一三六八
第二十六条	連合員の請求又は理事会の提案による世界会議又は無線通信総会の招集又は取りやめに關する手續	一三六九
第二十七条	連合員の請求又は理事会の提案による地域會議の招集に關する手續	一三七一
第二十八条	招請政府がない會議に關する規定	一三七一
第二十九条	會議の場所又は期日の変更	一三七二
第三十条	會議に対する提案及び報告の提出の期限及び方法	一三七三
第三十一条	會議のための委任状	一三七四
第三章	内部規則	一三七四
第三十二条	會議及び他の會合の内部規則	一三八九
第四章	その他の規定	一三九〇
第三十三条	會計	一三九二
第三十四条	會議の會計上の責任	一三九三
第三十五条	言語	一三九三
第五章	電気通信業務の運用に關する諸種の規定	一三九四
第三十六条	料金及び料金の免除	一三九四
第三十七条	計算書の作成及び決済	一三九四
第三十八条	貨幣單位	一三九五
第三十九条	相互通信	一三九五
第四十条	暗語	一三九五
第六章	仲裁及び改正	一三九五
第四十一条	仲裁手續（憲章第五十六条参照）	一三九七
第四十二条	この條約の改正に關する規定	一三九七
附屬書	國際電気通信連合の條約及び業務規則において使用する若干の用語の定義	一三九九

連合の運
営

第一章 連合の運営

第一節

第一条 全権委員会議

全権委員
会議

- 一 (1) 全権委員会議は、国際電気通信連合憲章（以下「憲章」という。）第八条の関連規定により招集する。
- 二 (2) 全権委員会議の正確な場所及び期日は、実行可能なときは前回の全権委員会議が定め、これが不可能なときは連合員の過半数の同意を得て理事会が定める。
- 三 (2) 次回の全権委員会議の正確な場所及び期日又はこれらはいずれか、次のいずれかの場合には、変更することができる。
 - 四 (a) 連合員の少なくとも四分の一が事務総局長に対して個別に請求する場合
 - 五 (b) 理事会が提案する場合
 - 六 (2) 第四号又は第五号のいずれの場合の変更も、連合員の過半数の同意を要する。

第二条 選挙及び関係事項

理事会

- 七 1 理事会の構成員として選出された連合員は、第一〇号から第二号までに定めるところにより欠員が生じたものとされる場合を除くほか、新たな理事会が選出される日までその任務を行う。これらの連合員は、再選されることができる。
- 八 2 (1) 全権委員会議から全権委員会議までの間において理事会に欠員が生じた場合には、同一の地域に属す

INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS

CHAPITRE I

Fonctionnement de l'Union

SECTION 1

ARTICLE 1

La Conférence de plénipotentiaires

- 1 1. (1) La Conférence de plénipotentiaires se réunit conformément aux dispositions pertinentes de l'article 8 de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications (ci-après désignée «la Constitution»).
 - 2 (2) Si cela est pratiquement possible, le lieu précis et les dates exactes d'une Conférence de plénipotentiaires sont fixés par la Conférence de plénipotentiaires précédente, dans le cas contraire, ce lieu et ces dates sont déterminés par le Conseil avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union.
 - 3 2. (1) Le lieu précis et les dates exactes de la prochaine Conférence de plénipotentiaires, ou l'un des deux seulement, peuvent être changés:
 - 4 a) à la demande d'au moins un quart des Membres de l'Union, adressée individuellement au Secrétaire général,
 - 5 b) sur proposition du Conseil.
 - 6 (2) Ces changements exigent l'accord de la majorité des Membres de l'Union.
- ARTICLE 2
- Elections et questions connexes
- Le Conseil
- 7 1. Sauf dans les cas de vacances se produisant dans les conditions spécifiées aux numéros 10 à 12 ci-dessous, les Membres de l'Union élus au Conseil remplissent leur mandat jusqu'à la date à laquelle un nouveau Conseil est élu. Ils sont rééligibles.
 - 8 2. (1) Si, entre deux Conférences de plénipotentiaires, une vacance

選挙及び
関係事項

国際電気通信連合条約

国際電気通信連合条約

一三三八

る連合員で、前回の投票において当選しなかったものうち最大の投票数を得たものが、権利として理事会の構成員となる。

九

(2) 何らかの理由により第八号に定める手続に従って理事会の欠員を満たすことができない場合には、理事会の議長は、関係地域の他の連合員に対し、一箇月の期間内に立候補するように要請する。この期間が経過した後、理事会の議長は、連合員に対し、理事会の新たな構成員を選出するよう要請する。その選出は、通信による秘密投票によって行うものとし、第八号に規定する投票数を得ることを必要とする。その新たな構成員は、次回の権限のある全権委員会議が新たな理事会の選挙を行うまでその地位に留まる。

一〇 3 次のいずれかの場合には、理事会に欠員が生じたものとみなす。

一一 (a) 理事会の構成員が理事会の連続する二の通常会期に代表者を出席させなかった場合。

一二 (b) 連合員が理事会の構成員としての地位を放棄した場合。

役員

一三 1 事務総局長、事務総局次長及び各局長は、その選挙の際に全権委員会議が定める日に就任する。事務総局長、事務総局次長及び各局長は、通常、次回の全権委員会議が定める日までその職にとどまるものとし、一回に限り再選されることができる。

一四 2 事務総局長の職が空席となった場合には、事務総局次長がその後任者となり、次回の全権委員会議が定める日までその職にとどまる。このようにして事務総局次長が事務総局長の後任者となる場合には、事務総局次長の職は、同時に空席となるものとみなし、第一五号の規定が適用される。

一五 3 事務総局次長の職が次回の全権委員会議の開会予定日前百八十日を超えて空席となる場合には、理事会は、任期の残りの期間について、その後任者を任命する。

一六 4 事務総局長及び事務総局次長の職が同時に空席となった場合には、各局長のうちその職にある期間の最も長い者が九十日を超えない期間事務総局長の職務を行う。理事会は、事務総局長を任命し、また、事務総局長及び事務総局次長の職が次回の全権委員会議の開会予定日前百八十日を超えて空席となる場合には、事務総局次長をも任命する。このようにして理事会が任命した者は、前任者の任期の残りの期間その

se produit au sein du Conseil, le siège revient de droit au Membre de l'Union qui a obtenu, lors du dernier scrutin, le plus grand nombre de suffrages parmi les Membres qui font partie de la même région et dont la candidature n'a pas été retenue.

(2) Quand, pour une raison quelconque, un siège vacant ne peut être comblé en respectant la procédure indiquée au numéro 8 ci-dessus, le président du Conseil invite les autres membres de la région à poser leur candidature dans le délai d'un mois à compter de la date d'appel à candidature. A la fin de cette période, le Président du Conseil invite les Membres de l'Union à élire le nouveau Membre. L'élection a lieu à bulletin secret par correspondance. La même majorité que celle indiquée ci-dessus est requise. Le nouveau Membre conserve son poste jusqu'à l'élection du nouveau Conseil par la Conférence de plénipotentiaires compétente suivante.

10 3. Un siège au Conseil est considéré comme vacant:

11 a) lorsqu'un Membre du Conseil ne s'est pas fait représenter à deux sessions ordinaires consécutives du Conseil;

12 b) lorsqu'un Membre de l'Union se démet de ses fonctions de Membre du Conseil.

Fonctionnaires élus

13 1. Le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général et les directeurs des Bureaux prennent leurs fonctions à la date fixée par la Conférence de plénipotentiaires au moment de leur élection. Ils restent normalement en fonction jusqu'à la date fixée par la Conférence de plénipotentiaires suivante et ne sont rééligibles qu'une fois.

14 2. Si l'emploi de Secrétaire général devient vacant, le Vice-Secrétaire général succède au Secrétaire général dans son emploi, qu'il conserve jusqu'à la date fixée par la Conférence de plénipotentiaires au cours de sa réunion suivante. Lorsque, dans ces conditions, le Vice-Secrétaire général succède au Secrétaire général dans son emploi, le poste de Vice-Secrétaire général est considéré comme étant devenu vacant à la même date et les dispositions du numéro 15 ci-dessus s'appliquent.

15 3. Si l'emploi de Vice-Secrétaire général devient vacant à une date antérieure de plus de 180 jours à celle qui a été fixée pour le commencement de la prochaine Conférence de plénipotentiaires, le Conseil nomme un successeur pour la durée du mandat restant à courir.

16 4. Si les emplois de Secrétaire général et de Vice-Secrétaire général deviennent vacants simultanément, le directeur qui a été le plus longtemps en service exerce les fonctions de Secrétaire général pendant une durée ne dépassant pas 90 jours. Le Conseil nomme un Secrétaire général et, si les emplois sont devenus vacants à une date antérieure de plus de 180 jours à celle qui a été fixée pour le commencement de la prochaine Conférence de plénipotentiaires, il nomme également un Vice-Secrétaire général. Un

職に代わる。

一七 5 不測の事情により局長の職が空席となった場合には、事務総局長は、その空席が生じた日の後の最初の通常会期において理事会が新たな局長を任命するまでの間、空席となった局長の職務の遂行を確保するために必要な措置をとる。このようにして任命された局長は、次の全権委員会議が定める日までその職に就くことになる。

一八 6 理事会は、憲章第二十七条の関連規定に従うことを条件として、この条の関連規定に定める状態において事務総局長又は事務総局長次長の職が空席となった場合には、この空席が通常会期の前九十日以内に生じたときは通常会期において、この条の関連規定に定める期間内に議長が理事会を招集したときはその会期において、これを補充する。

一九 7 第一四号から第一八号までは定めるところにより任命された役員任期は、その役員がその職に選出され又は再選されるための選挙における被選挙資格に影響を及ぼすものではない。

無線通信規則委員会の委員

二〇 1 無線通信規則委員会の委員は、その選挙の際に全権委員会議が定める日に就任する。委員は、次の全権委員会議が定める日までその職にとどまるものとし、一回に限り再選されることができる。

二一 2 全権委員会議から全権委員会議までの間において、無線通信規則委員会の委員が辞職し又はその職務を行わなくなつた場合には、事務総局長は、無線通信局長と協議の上、関係地域に属する連合員に理事会の次の会期における後任者の選挙のための候補者を指名するよう要請する。ただし、理事会の会期の前において又は理事会の会期から次の全権委員会議までの間において九十日を超えて空席が生ずる場合には、関係連合員は、できる限り速やかに、かつ、九十日以内に、自国民である他の者を後任者として指名するものとし、この後任者は、場合に応じ、理事会又は次の全権委員会議が選出する新たな委員が就任するまでその職にとどまる。後任者は、場合に応じ、理事会又は全権委員会議による選挙に対する候補者として指名されることができる。

二二 3 無線通信規則委員会の委員は、同委員会の会合に連続して数回欠席した場合に、その職務を行うことができなくなつたものとみなす。事務総局長は、同委員会の議長及び委員並びに関係連合員と協議の上、同委員会に空席が生じている旨を言明し、第二号に定める措置をとる。

国際電気通信連合条約

17 fonctionnaire ainsi nommé par le Conseil reste en service pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

18 5. Si le poste d'un directeur se trouve inopinément vacant, le Secrétaire général prend les mesures nécessaires pour que les fonctions du directeur soient assurées en attendant que le Conseil désigne un nouveau directeur à sa prochaine session ordinaire tenue après la date à laquelle la vacance s'est produite. Un directeur ainsi nommé reste en fonction jusqu'à la date fixée par la Conférence de plénipotentiaires suivante.

19 6. Le Conseil procède à la désignation d'un titulaire au poste devenu vacant de Secrétaire général ou de Vice-Secrétaire général, sous réserve des dispositions pertinentes énoncées à l'article 27 de la Constitution, dans la situation visée aux dispositions pertinentes du présent article et cela au cours d'une de ses sessions ordinaires si la vacance s'est produite dans les 90 jours qui précèdent cette session, ou bien au cours d'une session convoquée par son président dans les périodes prévues dans ces dispositions.

20 7. La période de service d'un fonctionnaire qui a été nommé à un poste de fonctionnaire élu conformément aux conditions prescrites aux numéros 14 à 18 ci-dessus n'empêche pas le dit fonctionnaire de faire acte de candidature à l'élection ou à la réélection à ce poste.

- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

21 1. Les membres du Comité du Règlement des radiocommunications prennent leurs fonctions aux dates fixées par la Conférence de plénipotentiaires au moment de leur élection. Ils restent en fonction jusqu'aux dates fixées par la Conférence de plénipotentiaires suivante, et ne sont rééligibles qu'une fois.

22 2. Si, dans l'intervalle, qui sépare deux Conférences de plénipotentiaires, un membre du Comité démissionne ou vient à être empêché d'exercer ses fonctions, le Secrétaire général, après consultation du directeur du Bureau des radiocommunications, invite les Membres de l'Union qui font partie de la région intéressée à proposer des candidats pour l'élection d'un remplaçant par le Conseil lors de sa session suivante. Cependant, si la vacance se produit plus de 90 jours avant une session du Conseil ou après la session du Conseil qui précède la Conférence de plénipotentiaires suivante, le Membre de l'Union concerné désigne, aussitôt que possible et dans les 90 jours, un autre ressortissant comme remplaçant, qui restera en fonction, selon le cas, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau membre élu par le Conseil ou jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux membres du Comité élus par la Conférence de plénipotentiaires suivante. Le remplaçant pourra être présenté comme candidat à l'élection par le Conseil ou par la Conférence de plénipotentiaires, selon le cas.

3. Un membre du Comité du Règlement des radiocommunications est réputé ne plus être en mesure d'exercer ses fonctions lorsqu'il a été absent plusieurs fois consécutives des réunions du Comité. Le Secrétaire général, après consultation du Président du Comité, du membre du Comité et

第三章 その他の会議

その他の会議

- 二三 1 全権委員会議から全権委員会議までの間に、憲章の関連規定に従い、通常、次に掲げる連合の世界会議を招集する。
- 二四 (a) 一回の世界無線通信会議
- 二五 (b) 一回の世界電気通信標準化会議
- 二六 (c) 一回の世界電気通信開発会議
- 二七 (d) 一回の無線通信総会（場所及び期日について世界無線通信会議と連携する。）
- 二八 2 全権委員会議から全権委員会議までの間に、例外として次の措置をとることができらる。
- 二九 一回目の世界無線通信会議及びその会議と連携する無線通信総会の招集を取りやめること又は、いずれか一方が招集される場合であっても、他方の招集を取りやめること。
- 三〇 追加の電気通信標準化会議を招集すること。
- 三一 3 第二九号及び第三〇号に規定する措置は、次のいずれかの場合にとるものとする。
- 三二 (a) 全権委員会議が決定する場合
- 三三 (b) 先立って開催された関係部門の世界会議が勧告し、かつ、理事会が承認する場合
- 三四 (c) 連合員の少なくとも四分の一が事務総局長に対して個別に請求する場合
- 三五 (d) 理事会が提案する場合
- 三六 4 地域無線通信会議は、次のいずれかの場合に招集する。
- 三七 (a) 全権委員会議が決定する場合
- 三八 (b) 先立って開催された世界無線通信会議又は地域無線通信会議が勧告し、かつ、理事会が承認する場合
- 三九 (c) 関係地域に属する連合員の少なくとも四分の一が事務総局長に対して個別に請求する場合

du Membre de l'Union concernés, déclare qu'un emploi se trouve vacant au Comité et prend les dispositions prévues au numéro 21 ci-dessus.

ARTICLE 3

Autres conférences

- 23 1. Conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution, les conférences mondiales de l'Union ci-après sont normalement convoquées dans l'intervalle qui sépare deux Conférences de plénipotentiaires:
- 24 a) deux conférences mondiales des radiocommunications;
- 25 b) une conférence mondiale de normalisation des télécommunications;
- 26 c) une conférence mondiale de développement des télécommunications;
- 27 d) deux assemblées des radiocommunications associées, en lieu et dates aux conférences mondiales des radiocommunications.
- 28 2. A titre exceptionnel dans la période comprise entre deux Conférences de plénipotentiaires:
- 29 a) la deuxième conférence mondiale des radiocommunications et l'assemblée des radiocommunications qui lui est associée peuvent être annulées, ou bien l'une des deux peut être annulée même si l'autre est convoquée;
- 30 b) une conférence de normalisation des télécommunications additionnelle peut être convoquée.
- 31 3. Ces mesures sont prises:
- 32 a) sur décision d'une Conférence de plénipotentiaires;
- 33 b) sur recommandation de la conférence mondiale précédente du Secteur concerné, sous réserve d'approbation par le Conseil;
- 34 c) à la demande d'au moins un quart des Membres de l'Union, adressée individuellement au Secrétaire général;
- 35 d) ou sur proposition du Conseil.
- 36 4. Une conférence régionale des radiocommunications est convoquée:
- 37 a) sur décision d'une Conférence de plénipotentiaires;
- 38 b) sur recommandation d'une conférence mondiale ou régionale des radiocommunications précédente, sous réserve d'approbation par le Conseil;
- 39 c) à la demande d'au moins un quart des Membres de l'Union appartenant à la région intéressée, adressée individuellement au

四〇 (d) 理事会が提案する場合。

四一 5 (1) 世界会議、地域会議又は無線通信総会の正確な場所及び期日は、全権委員会議が定めることができる。

四二 (2) 第四一号に定める決定が行われない場合には、世界会議又は無線通信総会については連合員の過半数、地域会議については関係地域に属する連合員の過半数の同意を得て、理事会がこれらの会議の正確な場所及び期日を定める。いずれの会議についても、第四七号の規定を適用する。

四三 6 (1) 会議又は総会の正確な場所及び期日は、次のいずれかの場合には、変更することができる。

四四 (a) 世界会議又は総会については連合員の少なくとも四分の一が、地域会議については関係地域に属する連合員の少なくとも四分の一が請求する場合、その請求は、事務総局長に対して個別に行うものとす、事務総局長は、承認を得るため、これを理事会に提出する。

四五 (b) 理事会が提案する場合。

四六 (2) 第四四号及び第四五号に規定する場合には、提案された変更は、第四七号に定めるところに従い、世界会議又は総会については連合員の過半数、地域会議については関係地域に属する連合員の過半数の同意を得ない限り、最終的に採択されない。

四七 7 第三〇号、第四六号、第一一八号、第二三三号、第三三八号、第三〇〇号、第三〇四号、第三〇五号、第三〇七号及び第三二二号の規定に係る協議において、理事会が定める期間内に回答しない連合員は、当該協議に参加しないものとみなし、したがって、過半数の計算においては、考慮に入れない。受領して回答の数が協議を受けた連合員の数の二分の一を超えない場合には、新たな協議を行い、その結果は、投票総数のいかんを問わず最終的なものとする。

四八 8 (1) 世界国際電気通信会議は、全権委員会議の決定により招集する。

四九 (2) 世界無線通信会議の招集、同会議の議事日程の採択及び同会議への参加の条件に関する規定は、適当な場合には、世界国際電気通信会議について準用する。

第二節

国際電気通信連合条約

Secrétaire général:

j) ou sur proposition du Conseil.

5. (1) Le lieu précis et les dates exactes d'une conférence mondiale ou régionale ou d'une assemblée des radiocommunications peuvent être fixés par une Conférence de plénipotentiaires.

(2) En l'absence de décision sur ce sujet, le lieu précis et les dates exactes sont déterminés par le Conseil avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union s'il s'agit d'une conférence mondiale ou d'une assemblée des radiocommunications, et de la majorité des Membres de l'Union appartenant à la région intéressée s'il s'agit d'une conférence régionale; dans les deux cas, les dispositions du numéro 47 ci-dessous s'appliquent.

6. (1) Le lieu précis et les dates exactes d'une conférence ou d'une assemblée peuvent être changés:

a) à la demande d'au moins un quart des Membres de l'Union s'il s'agit d'une conférence mondiale ou d'une assemblée ou d'un quart des Membres de l'Union appartenant à la région intéressée s'il s'agit d'une conférence régionale. Les demandes sont adressées individuellement au Secrétaire général qui en saisit le Conseil aux fins d'approbation;

b) ou sur proposition du Conseil.

(2) Dans les cas visés aux numéros 44 et 45 ci-dessus, les modifications proposées ne sont définitivement adoptées qu'avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union s'il s'agit d'une conférence mondiale ou d'une assemblée, ou de la majorité des Membres de l'Union appartenant à la région considérée s'il s'agit d'une conférence régionale, sous réserve des dispositions du numéro 47 ci-dessous.

7. Dans les consultations visées aux numéros 42, 46, 118, 123, 138, 302, 304, 305, 307 et 312 de la présente Convention, les Membres de l'Union qui n'ont pas répondu dans le délai fixé par le Conseil sont considérés comme n'ayant pas participé à ces consultations et en conséquence ne sont pas pris en considération dans le calcul de la majorité. Si le nombre des réponses reçues ne dépasse pas la moitié du nombre des Membres de l'Union consultés, on procède à une nouvelle consultation dont le résultat sera déterminant quel que soit le nombre de suffrages exprimés.

8. (1) Les conférences mondiales des télécommunications internationales sont convoquées sur décision de la Conférence de plénipotentiaires.

(2) Les dispositions concernant la convocation d'une conférence mondiale des radiocommunications, l'adoption de son ordre du jour et les conditions de participation s'appliquent également, selon qu'il convient, aux conférences mondiales des télécommunications internationales.

SECTION 2

第四条 理事会

ARTICLE 4
Le Conseil

理事会

- 五〇 1 理事会は、全権委員会議が選出した四十三の連合員で構成する。
- 五一 2 (1) 理事会は、連合の所在地において、毎年一回通常会期として会合する。
- 五一 (2) 理事会は、通常会期中、例外として追加の会期を開催することを決定することができる。
- 五三 (3) 通常会期から通常会期までの間において、理事会の構成員の過半数の請求があったときは第一八号に定めるところにより議長が発議したときは、議長は、原則として連合の所在地において、理事会を招集することができる。
- 五四 3 理事会は、会期においてのみ決定を行う。会期中の理事会は、例外として、特別の問題を通信によって解決することを決定することができる。
- 五五 4 理事会は、各通常会期の初めに、地域間の交替の原則を考慮して、理事会の構成員の代表者のうちからその議長及び副議長を選出する。議長及び副議長は、次回の通常会期の開会までその職に就くことになるものと、再選されることができない。議長が不在のときは、副議長がこれに代わる。
- 五六 5 理事会の構成員により理事会に参加するために任命される者は、できる限り、当該構成員の電気通信主管庁の職員である者又は当該電気通信主管庁に対し若しくはこれに代わって直接に責任を負う者とする。この者は、電気通信業務の経験がある適任者でなければならない。
- 五七 6 理事会の各構成員の代表者が理事会の会期においてその職務を行うために要する旅行、滞在及び保険に関する費用に限り、連合が負担する。
- 五八 7 理事会の各構成員の代表者は、連合の各部門のすべての会合にサブメンバーとして出席する権利を有する。
- 五九 8 事務総局長は、理事会の事務局長としての職務を行う。
- 六〇 9 事務総局長、事務総局次長及び各局長は、権利として理事会の討議に参加する。ただし、投票には加わらない。もっとも、理事会は、その構成員の代表者のみに限定した会合を行うことができる。
- 六一 10 理事会は、連合のために勧告された戦略的な政策及び計画に関し事務総局長が全権委員会議の一般的指

- 50 1. Le Conseil est composé de quarante-trois Membres de l'Union élus par la Conférence de plénipotentiaires.
- 51 2. (1) Le Conseil se réunit une fois par an en session ordinaire au siège de l'Union.
- 52 (2) Au cours de cette session, il peut décider de tenir exceptionnellement une session additionnelle.
- 53 (3) Dans l'intervalle des sessions ordinaires, il peut être convoqué, en principe au siège de l'Union, par son président, à la demande de la majorité de ses Membres, ou à l'initiative de son président dans les conditions prévues au numéro 18 de la présente Convention.
- 54 3. Le Conseil ne prend de décision que lorsqu'il est en session. A titre exceptionnel, le Conseil réuni en session peut décider qu'une question particulière sera réglée par correspondance.
- 55 4. Au début de chaque session ordinaire, le Conseil élit, parmi les représentants de ses Membres et en tenant compte du principe de roulement entre les régions, ses propres président et vice-président. Ceux-ci restent en fonctions jusqu'à l'ouverture de la session ordinaire suivante et ne sont pas rééligibles. Le vice-président remplace le président en l'absence de ce dernier.
- 56 5. Dans la mesure du possible, la personne désignée par un Membre du Conseil pour siéger au Conseil est un fonctionnaire de son administration des télécommunications ou est directement responsable devant cette administration ou en son nom; cette personne doit être qualifiée en raison de son expérience des services de télécommunication.
- 57 6. Seuls les frais de voyage, de subsistance et d'assurances engagés par le représentant de chacun des Membres du Conseil pour exercer ses fonctions aux sessions du Conseil sont à la charge de l'Union.
- 58 7. Le représentant de chacun des Membres du Conseil a le droit d'assister en qualité d'observateur à toutes les réunions des Secteurs de l'Union.
- 59 8. Le Secrétaire général assume les fonctions de Secrétaire du Conseil.
- 60 9. Le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général et les directeurs des Bureaux participent de plein droit aux délibérations du Conseil, mais sans prendre part aux votes. Toutefois, le Conseil peut tenir des séances réservées aux seuls représentants de ses Membres.
- 61 10. Le Conseil examine chaque année le rapport établi par le Secrétaire général sur la politique et la planification stratégiques

示に従って作成した報告を毎年審査し、この報告に関して適当と認める措置をたてる。

- 六一 11 理事会は、全権委員会議から全権委員会議までの間において、連合の総合的な運営及び管理を監督するものとし、特に次のことを行う。
- 六三 (1) 俸給、手当及び年金について共通制度を適用している国際連合及び専門機関の現行の例を考慮し、連合の職員規則及び財政規則並びに必要なと認めるその他の規則を承認し及び改正すること。
- 六四 (2) 必要な場合には、次のことを行うこと。
- 六五 (a) 専門職以上の職（選挙によって任命される職を除く。）の職員の基準俸給表を、共通制度中のこれらに相当する職の職員について国際連合の定める基準俸給表に一致させるように調整すること。
- 六六 (b) 一般職の職員の基準俸給表を、連合の所在地について国際連合及び専門機関の適用する俸給表に一致させるように調整すること。
- 六七 (c) 専門職以上の職（選挙によって任命される職を含む。）の勤務地手当を、国際連合が連合の所在地について適用することを決定したものに応じて調整すること。
- 六八 (d) 連合のすべての職員の手当を、国際連合の共通制度について行われるすべての修正に応じて調整すること。
- 六九 (3) 連合の職員の衡平な地理的配分を確保するために必要な決定を行い、及び当該決定の実施について監督すること。
- 七〇 (4) 事務総局及び連合の各部門の局の組織に関する主要な改革であって、憲章及びこの条約に適合するものについての提案が調整委員会による検討の後に事務総局長により付託された場合には、その提案について決定を行うこと。
- 七一 (5) 全権委員会議の一般的指示及び憲章第二十七条の関連規定を考慮して、連合の職、職員及び人的資源開発計画についての数年間にわたる総合計画を検討し及び決定し、並びに連合の職員編成（定員及び構成を含む。）に関する指針を与えること。
- 七二 (6) 必要な場合には、連合及び職員が国際連合職員年金共同基金に対して支払う掛金を同基金の規則及び

recommandées pour l'Union conformément aux directives générales de la Conférence de plénipotentiaires et lui donne la suite qu'il juge appropriée.

11. Le Conseil supervise, dans l'intervalle qui sépare les Conférences de plénipotentiaires, la gestion et l'administration globales de l'Union. Le Conseil, en particulier:

(1) approuve et révisé le Statut du personnel et le Règlement financier de l'Union et les autres règlements qu'il juge nécessaires en tenant compte de la pratique courante de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui appliquent le régime commun des traitements, indemnités et pensions;

(2) ajuste, s'il est nécessaire:

a) les échelles de base des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure, à l'exclusion des traitements des postes auxquels il est pourvu par voie de défection, afin de les adapter aux échelles de base des traitements fixés par les Nations Unies pour les catégories correspondantes du régime commun;

b) les échelles de base des traitements du personnel de la catégorie des services généraux, afin de les adapter aux salaires appliqués par les Nations Unies et les institutions spécialisées au siège de l'Union;

c) les indemnités de poste des catégories professionnelle et supérieure, ainsi que celles des postes auxquels il est pourvu par voie de défection, conformément aux décisions des Nations Unies valables pour le siège de l'Union;

d) les indemnités dont bénéficie tout le personnel de l'Union, en harmonie avec toutes les modifications adoptées dans le régime commun des Nations Unies;

(3) prend les décisions nécessaires pour assurer la répartition géographique équitable du personnel de l'Union et contrôle l'exécution de ces décisions;

(4) décide de l'adoption des propositions de réformes majeures relatives à l'organisation du Secrétariat général et des Bureaux des Secréaires de l'Union conformes à la Constitution et la présente Convention, qui lui sont soumises par le Secrétaire général après avoir été examinées par le Comité de coordination;

(5) examine et arrête les plans pluriannuels relatifs aux postes de travail et au personnel ainsi qu'aux programmes de développement des ressources humaines de l'Union et fournit des orientations en ce qui concerne les effectifs de l'Union, qu'il s'agisse du niveau ou de la structure de ces effectifs, en tenant compte des directives générales de la Conférence de plénipotentiaires et des dispositions pertinentes de l'article 27 de la Constitution;

(6) ajuste, s'il est nécessaire, les contributions de l'Union et du

細則に応じて調整し、並びに同基金における例に倣って、連合の職員保険基金の受給者に支払う物価騰貴手当を調整すること。

七二 (7) 憲章第五〇号の規定に係る全権委員会議の決定及び憲章第五一号の規定に従って同会議が定める経費の限度額を考慮して、連合の二年予算を審査し及び決定し、並びにその次の二年の期間に係る予算の見積書を検討すること。理事会は、ある限りの節減を行うことを旨とし、他方、できる限り速やかに満足すべき結果を得ることが連合の責務であることに留意する。この場合において、理事会は、第八六号に規定する事務総局長による報告において表明される調整委員会の意見及び第一〇一号に規定する会計報告を考慮に入れる。

七四 (8) 事務総局長が作成する連合の会計計算書を毎年検査するため必要なすべての措置をとり、必要な場合には、今回の全権委員会議に提出するため、この会計計算書を承認すること。

七五 (9) 連合の会議の招集に必要な措置をとること並びに世界会議については連合員の過半数、地域会議については関係地域に属する連合員の過半数の同意を得て、これらの会議を準備し及び組織するために事務総局長及び連合の各部門が行う技術的な援助その他の援助に関し、事務総局長及び連合の各部門に適切な指示を与えること。

七六 (10) 第二八号の規定に係る必要な決定を行うこと。

七七 (11) 会議が採択した決定であって会計上の影響を伴うものの実施について決定を行うこと。

七八 (12) 憲章、この条約及び業務規則に定める範囲内で、連合の良好な運営に必要と認めるその他のすべての措置をとること。

七九 (13) 憲章、この条約、業務規則及びこれらの附属書に規定されておらず、かつ、次の権限のある会議まで解決を待つことができない問題を暫定的に処理するため、連合員の過半数の同意を得て、必要なすべての措置をとること。

八〇 (14) 憲章の第四十九条及び第五十条に規定するすべての国際機関との調整を確保すること。このため、理事会は、連合を代表して、同条に規定する国際機関と、また、国際連合と国際電気通信連合との間の協定を適用して国際連合へ、暫定的協定を締結する。これらの暫定的協定は、憲章第八条の関連規定により次の全権委員会議に提出しなければならない。

personnel à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies conformément au Statut et Règlement de cette Caisse ainsi que les indemnités de charité de vie à accorder aux bénéficiaires de la Caisse d'assurance du personnel de l'Union, selon la pratique de celle-ci.

(7) examine et arrête le budget biennal de l'Union et examine le budget prévisionnel pour le cycle de deux ans suivant le budget considéré, compte tenu des décisions de la Conférence de plénipotentiaires concernant le numéro 50 de la Constitution et des limites fixées pour les dépenses par ladite Conférence conformément aux dispositions du numéro 51 de la Constitution; il réalise toutes les économies possibles, mais garde à l'esprit l'obligation faite à l'Union d'obtenir des résultats satisfaisants aussi rapidement que possible. Ce faisant, le Conseil tient compte des vœux du Comité de coordination exposés dans le rapport du Secrétaire général dont il est question au numéro 86 de la présente Convention, et du rapport de gestion financière mentionné au numéro 101 de la présente Convention.

(8) prend tous les arrangements nécessaires en vue de la vérification annuelle des comptes de l'Union établis par le Secrétaire général et approuve ces comptes, s'il y a lieu, pour les soumettre à la Conférence de plénipotentiaires suivante.

(9) prend les dispositions nécessaires pour la convocation des conférences de l'Union et fournit au Secrétariat général et aux Secréteurs de l'Union, avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union s'il s'agit d'une conférence mondiale, ou de la majorité des Membres de l'Union appartenant à la région intéressée s'il s'agit d'une conférence régionale, des directives appropriées en ce qui concerne leur assistance technique et autre à la préparation et à l'organisation des conférences.

(10) prend les décisions nécessaires en ce qui concerne le numéro 28 de la présente Convention;

(11) statue sur la mise en oeuvre des décisions qui sont prises par les conférences et qui ont des répercussions financières;

(12) dans les limites prescrites par la Constitution, la présente Convention et les Règlements administratifs, prend toutes les autres mesures jugées nécessaires au bon fonctionnement de l'Union;

(13) prend toutes les dispositions nécessaires, après accord de la majorité des Membres de l'Union, pour résoudre à titre provisoire les cas non prévus dans la Constitution, la présente Convention, les Règlements administratifs et leurs annexes, pour la solution desquels il n'est plus possible d'attendre la prochaine conférence complète;

(14) est chargé d'assurer la coordination avec toutes les organisations internationales visées aux articles 49 et 50 de la Constitution. A cet effet, il conclut au nom de l'Union des accords provisoires avec les organisations internationales visées à l'article 50 de la Constitution et avec les Nations Unies en application de l'accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union internationale des télécommunications; ces accords provisoires doivent être soumis à la Conférence de plénipotentiaires suivante

80

73

74

75

76

77

78

79

事務総局

- 八二 会期の後である限り速やかに、業務の概要記録及び有用と認めるすべての文書を連合員に送付すること。
- 八三 前回の全権委員会議の後の連合の活動に関する報告及び適当と認める報告を全権委員会に提出する。
- 第三節
- 第五条 事務総局
- 八三 1 事務総局長は、次のことを行う。
- 八四 (a) 連合の資源を総合的に管理すること。事務総局長は、必要な場合には調整委員会と協議した上で、この資源の一部の管理を事務総局次長及び各局長に委任することができる。
- 八五 (b) 連合の資源の最も効果的かつ経済的な活用を確保するため、調整委員会の意見を考慮し、事務総局及び連合の各部門の活動を調整すること。
- 八六 (c) 調整委員会と協議を行い、その意見を考慮した後、電気通信を取り巻く環境の変化を示す年次報告であって、第六一号に規定する連合の将来の政策及び戦略に関する勧告並びにその会計上の影響に対する評価を含むものを作成し、理事会に提出すること。
- 八七 (d) 全権委員会が与える指示及び理事会が定める規則に従って、事務総局の業務を組織し、及び事務総局の職員を任命すること。
- 八八 (e) 連合の各部門の局に関する事務的措置をとり、並びに関係局長による選考及び推薦に基づいて各局の職員を任命すること。任免の最終の決定は、事務総局長が行う。
- 八九 (f) 国際連合及び専門機関の決定で共通制度の勤務、手当及び年金の条件に影響を及ぼすものを理事会に報告すること。

国際電気通信連合条約

- 81 conformément à la disposition pertinente de l'article 8 de la Constitution.
- 82 (15) envoi aux Membres de l'Union le plus tôt possible après chacune de ses sessions, des comptes rendus succincts de ses travaux, ainsi que tous documents qu'il juge utiles;
- 83 (16) soumet à la Conférence de plénipotentiaires un rapport sur les activités de l'Union depuis la dernière Conférence de plénipotentiaires ainsi que les recommandations qu'il juge appropriées.
- SECTION 3
- ARTICLE 5
- Secrétariat général
- 84 1. Le Secrétaire général:
- 85 a) est responsable de la gestion globale des ressources de l'Union; il peut déléguer la gestion d'une partie de ces ressources au Vice-Secrétaire général ainsi qu'aux directeurs des Bureaux, après consultation, au besoin, du Comité de coordination;
- 86 b) coordonne les activités du Secrétariat général et des Secteurs de l'Union en tenant compte des vues du Comité de coordination, afin d'assurer une utilisation aussi efficace et économique que possible des ressources de l'Union;
- 87 c) après consultation du Comité de coordination et compte tenu des vues de celui-ci, prépare et soumet au Conseil un rapport annuel faisant état de l'évolution de l'environnement des télécommunications et contenant des recommandations relatives à la politique et à la stratégie futures de l'Union, comme le stipule le numéro 61 de la présente Convention, ainsi qu'une évaluation de leurs répercussions financières;
- 88 d) organise le travail du Secrétariat général et nomme le personnel de ce Secrétariat, en se conformant aux directives données par la Conférence de plénipotentiaires et aux règlements établis par le Conseil;
- 89 e) prend les mesures administratives relatives aux Bureaux des Secteurs de l'Union et nomme le personnel de ces Bureaux sur la base du choix et des propositions du directeur du Bureau concerné, la décision finale de nomination ou de licenciement appartenant cependant au Secrétaire général;
- 90 f) porte à la connaissance du Conseil toute décision prise par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées qui affecte les conditions de service, d'indemnités et de pensions du régime commun;

- 九〇 (g) 理事会が採択する規則の適用を確保すること。
- 九一 (h) 連合に対して法律上の助言を与えること。
- 九二 (i) 事務的な管理の必要上、連合の職員之最も有効な活用を確保し及び共通制度の勤務条件をこれらの職員に適用するため、これらの職員の監督を行うこと。各局長を直接補佐するために任命される職員は、理事会の一般的な事務上の指示に従いつつ、事務総局長の事務上の権限の下に置かれるものとし、関係局長の直接の指揮の下に執務する。
- 九三 (j) 連合の全般的な利益のため、関係局長と協議の上、連合の本部における事務量の變動に応じて、職員を任命された職務とは別の職務に臨時に配置すること。
- 九四 (k) 関係局長と合意の上、各部門の会議及び会合のため、必要な事務上及び会計上の措置をとること。
- 九五 (l) 各部門の事務を考慮して、連合の会議の前後において事務局としての適当な事務を行うこと。
- 九六 (m) 地域的な協議の結果を考慮して、第二四二号に定める代表団の長の第一回会合のために勧告を作成すること。
- 九七 (n) 必要な場合には招請政府と協力して、連合の会議の事務局を設置し、及び、必要に応じて関係局長と協力して、必要と認められる範囲で第九三号の規定に従って連合の職員を臨時に配置することにより、連合の会合の開催に必要な役務を提供すること。事務総局長は、請求があるときは、契約によって、電気通信に関するその他の会合の事務局を設置することができる。
- 九八 (o) 業務書類、公報その他の文書及び記録、事務総局及び各部門が作成したもの、連合に送付されたもの又は会議若しくは理事会が公表を請求するもの、を、適当な時期に公表し及び配布するため、必要な措置をとること。会議が公表を請求する業務書類その他の文書に関しては、理事会が、関係会議上協議の上、公表する文書の一覧表を常時整備しておく。
- 九九 (p) 収集された情報又は利用することができる情報（他の国際機関から収集することができるものを含

90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

- g) veille à l'application de tout règlement adopté par le Conseil;
- h) fournit des avis juridiques à l'Union;
- i) supervise, pour les besoins de la gestion administrative, le personnel de l'Union, afin d'assurer une utilisation aussi efficace que possible de ce personnel et de lui appliquer les conditions d'emploi du régime commun. Le personnel désigné pour assister directement les directeurs des Bureaux est placé sous l'autorité administrative du Secrétaire général et travaille sous les ordres directs des directeurs intéressés, mais conformément aux directives administratives générales du Conseil;
- j) dans l'intérêt général de l'Union et en consultation avec les directeurs des Bureaux concernés, affecte temporairement des fonctionnaires à d'autres emplois que ceux auxquels ils ont été nommés en fonction des fluctuations du travail au siège de l'Union;
- k) prend, en accord avec le directeur du Bureau concerné, les dispositions administratives et financières nécessaires en vue des conférences et réunions de chaque Secteur;
- l) assure le travail de secrétariat approprié qui précède et qui suit les conférences de l'Union, en tenant compte des responsabilités de chaque Secteur;
- m) prépare des recommandations pour la première réunion des chefs de délégation mentionnée au numéro 342 de la présente Convention, en tenant compte des résultats des consultations régionales éventuelles;
- n) assure, s'il y a lieu en coopération avec le gouvernement hôte, le secrétariat des conférences de l'Union et, le cas échéant, en collaboration avec le directeur concerné, fournit les services nécessaires à la tenue des réunions de l'Union, en recourant, dans la mesure où il l'estime nécessaire, au personnel de l'Union, conformément au numéro 93 ci-dessus. Le Secrétaire général peut aussi, sur demande et sur la base d'un contrat, assurer le secrétariat de toute autre réunion relative aux télécommunications;
- o) prend les dispositions nécessaires pour assurer la publication et la distribution, en temps opportun des documents de service, des bulletins d'information ainsi que des autres documents et dossiers qui ont été établis par le Secrétariat général et les Secteurs ou qui ont été communiqués à l'Union, ou dont la publication est demandée par les conférences ou le Conseil. Le Conseil tient à jour la liste des documents à publier, après avoir consulté la conférence concernée au sujet des documents de service et des autres documents dont la publication est demandée par les conférences;
- p) publie périodiquement, à l'aide des renseignements réunis ou mis à sa disposition, y compris ceux qu'il peut recueillir auprès d'autres

99
98
97
96
95
94
93
92
91
90

む。」により、電気通信に関する一般の情報及び資料の雜誌を定期的に刊行すること。

一〇〇 ④ 調整委員会と協議を行い、かつ、できる限りの節減を行った後、全権委員会議が定める限度額の範囲内で、連合の経費を支弁するための二年予算の案を作成し、理事会に提出すること。その予算案は、三部門のそれぞれの経費にばつづく予算（事務総局長が与える予算上の指示に従って作成されるもの）を一括する総合的なものとし、二の様式から成る。一の様式は、分相単位当たりの増額を伴わない予算額を示し、他の様式は、全権委員会議が定めた限度内の増額を伴う予算額（予備勘定のための繰入れを行った後のもの）を示す。予算に関する決議は、理事会の承認を得た後、すべての連合員に情報として送付する。

一〇一 ① 調整委員会の援助の下に、財政規則に従い年次会計報告を作成し、理事会にこれを提出すること。審査及び最終的承認を受けるため、総括的な会計報告及び会計計算書を作成し、次回の全権委員会議に提出すること。

一〇二 ⑤ 調整委員会への援助の下に、連合の活動に関する年次報告を作成し、理事会の承認を得た後、すべての連合員に送付すること。

一〇三 ① その他連合のすべての事務局的職務を行うこと。

一〇四 ④ その他理事會が委任する職務を行うこと。

一〇五 ② 事務総局長又は事務総局長は、連合の会議に顧問の資格で出席することができる。事務総局長又はその代理は、連合の他のすべての会合に顧問の資格で参加することができる。

第四節

第六条 調整委員会

調整委員会

一〇六 ① 調整委員会は、憲章第十六条及びこの条約の関連規定に定めるすべての事項について、事務総局長を補佐し、及び事務総局長に助言を与える。

一〇七 ② 調整委員会は、連合が憲章の第四十九条及び第五十条に規定するすべての国際機関の会議に代表者や

organisations internationales, un journal d'information et de documentation générales sur les télécommunications;

100 q) après consultation du Comité de coordination et après avoir réalisé toutes les économies possibles, prépare et soumet au Conseil un projet de budget biennal couvrant les dépenses de l'Union dans les limites fixées par la Conférence de plénipotentiaires. Ce projet de budget se compose d'un budget global regroupant les budgets fondés sur les coûts de chacun des trois Secteurs, établis conformément aux directives budgétaires émanant du Secrétaire général et comprenant deux versions. Une version correspond à une croissance zéro pour l'unité contributive, l'autre à une croissance inférieure ou égale à toute limite fixée par la Conférence de plénipotentiaires après prélèvement éventuel sur le compte de provision. La résolution relative au budget, après approbation par le Conseil, est transmise à titre d'information à tous les Membres de l'Union;

101 r) avec l'aide du Comité de coordination, établit un rapport annuel de gestion financière conformément aux dispositions du Règlement financier et le présente au Conseil. Un rapport de gestion financière et un compte récapitulatifs sont établis et soumis à la Conférence de plénipotentiaires suivante aux fins d'examen et d'approbation définitive;

102 s) avec l'aide du Comité de coordination, établit un rapport annuel sur l'activité de l'Union transmis, après approbation du Conseil, à tous les Membres;

103 t) accomplit toutes les autres fonctions de secrétariat de l'Union;

104 u) accomplit toute autre fonction que lui confie le Conseil.

105 2. Le Secrétaire général ou le Vice-Secrétaire général peut assister, à titre consultatif, aux conférences de l'Union; le Secrétaire général ou son représentant peut participer, à titre consultatif, à toutes les autres réunions de l'Union.

SECTION 4

ARTICLE 6

Comité de coordination

106 1. (1) Le Comité de coordination assiste et conseille le Secrétaire général sur toutes les questions mentionnées aux dispositions pertinentes de l'article 26 de la Constitution ainsi qu'aux articles pertinents de la présente Convention.

107 (2) Le Comité est chargé d'assurer la coordination avec toutes les

出席させることについて、これらの国際機関との調整を確保する。

一〇八 (3) 調整委員会は、連合の活動の結果を審査し、及び第八六号に規定する報告（理事会に提出するもの）の作成について事務総局長を補佐する。

一〇九 2 調整委員会は、全会一致の合意により結論に達するように努めなければならない。同委員会の議長は、同委員会の過半数の支持を得られない場合において、審議中の問題の解決が緊急を要し、理事会の次の会期まで待つことができないと認めるときは、例外的に自らの責任で決定を行うことができる。この場合において、議長は、この問題について、当該決定を行った理由及び同委員会の他の構成員が書面により表明した意見を付して、理事会の構成員に書面で速やかに報告する。過半数の支持を得られなかった審議中の問題が緊急を要しないが重要である場合には、これを理事会の次の会期で検討するために提出しなければならない。

一一〇 3 議長は、少なくとも毎月一回調整委員会を招集する。同委員会は、また、必要な場合には、二の構成員の請求により、会合することができる。

一一一 4 調整委員会の業務に関して作成される報告は、請求に基づいて理事会の構成員に提供される。

第五節 無線通信部門

第七条 世界無線通信会議

世界無線
通信会議

一二二 1 世界無線通信会議は、憲章第九〇号の規定により、特定の無線通信の問題を検討するために招集する。世界無線通信会議は、この条の関連規定に従って採択された議事日程に掲げる事項を取り扱ふ。

一二三 2 (1) 世界無線通信会議の議事日程には、次のものを含めることができる。

一二四 (a) 憲章第四条に規定する無線通信規則の一部改正又は、例外として、全部改正

一二五 (b) その他世界的性質を有する問題で世界無線通信会議の権限内のもの

organisations internationales mentionnées aux articles 49 et 50 de la Constitution, en ce qui concerne la représentation de l'Union aux conférences de ces organisations.

108 (3) Le Comité examine les résultats des activités de l'Union et assiste le Secrétaire général dans la préparation du rapport, visé au numéro 86 de la présente Convention, qui est soumis au Conseil.

109 2. Le Comité doit s'efforcer de formuler ses conclusions par accord unanime. S'il n'est pas appuyé par la majorité du Comité, le président peut, dans des circonstances exceptionnelles, prendre des décisions sous sa propre responsabilité, s'il estime que le règlement des questions en cause est urgent et ne peut attendre la prochaine session du Conseil. Dans ces circonstances, il fait rapport promptement et par écrit aux Membres du Conseil sur ces questions, en indiquant les raisons qui l'ont amené à prendre ces décisions, et en leur communiquant les vues, exposées par écrit, des autres membres du Comité. Si les questions étudiées dans de telles circonstances ne sont pas urgentes mais néanmoins importantes, elles doivent être soumises à l'examen du Conseil à sa prochaine session.

110 3. Le Président convoque le Comité au moins une fois par mois; le Comité peut également se réunir en cas de besoin, à la demande de deux de ses membres.

111 4. Un rapport sur les travaux du Comité de coordination est établi et communiqué sur demande aux Membres du Conseil.

SECTION 5

Secteur des radiocommunications

ARTICLE 7

Conférences mondiales des radiocommunications

112 1. Conformément au numéro 90 de la Constitution, une conférence mondiale des radiocommunications est convoquée pour examiner des questions de radiocommunication particulières. Une conférence mondiale des radiocommunications traite des points inscrits à l'ordre du jour adopté conformément aux dispositions pertinentes du présent article.

113 2. (1) L'ordre du jour d'une conférence mondiale des radiocommunications peut comporter:

- 114 a) la révision partielle ou, exceptionnellement, totale du Règlement des radiocommunications mentionné à l'article 4 de la Constitution;
- 115 b) toute autre question de caractère mondial relevant de la compétence de la conférence;

- 一一六 (c) 無線通信規則委員会及び無線通信局の活動についてこれらに与える指示及びこれらの活動の審査に関する事項
- 一一七 (d) 無線通信総会が研究しなければならない問題及び同総会が将来の無線通信会議との関係において検討しなければならない問題の採択
- 一一八 (2) 世界無線通信会議の議事日程の主要は、会議の四年前に定めらるべきであり、また、その最終的な議事日程は、理事会が、第四七号に定めるところに従い、可能な場合には会議の二年前に、連合組の過半数の同意を得て定める。
- 一一九 (3) 世界無線通信会議の議事日程には、全権委員会が議事日程に掲げることを決定した問題を含める。
- 一二〇 3 (1) 世界無線通信会議の議事日程は、次のいずれかの場合には、変更することができる。
- 一二一 (a) 連合員の少なくとも四分の一が請求する場合。その請求は、事務総局長に対して個別に行うものとし、事務総局長は、承認を得るため、これを理事会に提出する。
- 一二二 (b) 理事会が提案する場合
- 一二三 (2) 世界無線通信会議の議事日程の変更は、第四七号に定めるところに従い連合員の過半数の同意を得ない限り、最終的に採択されない。
- 一二四 4 世界無線通信会議は、また、次のことを行う。
- 一二五 (1) 前回の世界無線通信会議の後の無線通信部門の活動に関する無線通信局長の報告を審査し及び承認すること。
- 一二六 (2) 将来の世界無線通信会議の議事日程に掲げるべき事項について理事会に勧告を行い、少なくとも四年前に一回招集される同会議の議事日程について意見を表明し、及び同会議の会計上の影響を評価すること。
- 一二七 (3) 場合に依り、自己の決定に事務総局長及び連合の各部門に対する指示又は要請を含めること。
- 一二八 5 無線通信総会又は関係する研究委員会の議長及び副議長は、連携する世界無線通信会議に参加することである。

第八条 無線通信総会

国際電気通信連合条約

- 116 c) un point concernant des instructions à donner au Comité du Règlement des radiocommunications et au Bureau des radiocommunications touchant à leurs activités et l'examen de celles-ci.
- 117 d) l'adoption des questions que l'assemblée des radiocommunications doit étudier, ainsi que celles que cette assemblée devra examiner concernant les futures conférences des radiocommunications.
- 118 (2) Le cadre général de cet ordre du jour devrait être fixé quatre ans à l'avance, et l'ordre du jour définitif est fixé par le Conseil de préférence deux ans avant la conférence, avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union, sous réserve des dispositions du numéro 47 de la présente Convention.
- 119 (3) Cet ordre du jour comprend toute question dont l'inclusion a été décidée par une Conférence de plénipotentiaires.
- 120 3. (1) Cet ordre du jour peut être changé:
- 121 a) à la demande d'au moins un quart des Membres de l'Union, ces demandes étant adressées individuellement au Secrétaire général qui en saisit le Conseil aux fins d'approbation;
- 122 b) ou sur proposition du Conseil.
- 123 (2) Les projets de modification de l'ordre du jour d'une conférence mondiale des radiocommunications ne sont définitivement adoptés qu'avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union, sous réserve des dispositions du numéro 47 de la présente Convention.
- 124 4. En outre, la conférence:
- 125 (1) examine et approuve le rapport du directeur du Bureau sur les activités du Secrétaire depuis la dernière conférence;
- 126 (2) adresse des recommandations au Conseil en ce qui concerne les points à inscrire à l'ordre du jour d'une future conférence, expose ses vues sur l'ordre du jour des conférences pour un cycle d'au moins quatre ans et évalue leurs répercussions financières;
- 127 (3) inclut dans ses décisions des instructions ou des demandes, selon le cas, au Secrétaire général et aux Secrétaires de l'Union.
- 128 5. Le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée des radiocommunications, de la ou des commission(s) d'études pertinentes(s) peuvent participer à la conférence mondiale des radiocommunications associée.

ARTICLE 8

Assemblée des radiocommunications

一三四九

国際電気通信連合条約

無線通信
総会

- 二二九 1 無線通信総会は、自己の定められた手続に従って採択した問題又は全権委員会議その他の会議、理事会若しくは無線通信規則委員会が付託した問題について、勧告を検討し、必要な場合は、勧告を作成する。
- 二三〇 2 無線通信総会は、第二一九号の規定に関し、次のことを行う。
- 二三一 (1) 無線通信研究委員会が第二一七号の規定に従って作成した報告を審査し、及びこの報告中の勧告を承認し、修正し又は否決すること。
- 二三二 (2) 連合の負担を最小限度にとめることが必要であることを考慮して、研究中の問題及び新たな問題の検討に基づく作業計画を承認し、それらの問題の優先度及び緊急度並びにそれらの問題の研究を実施することによる会計上の影響を評価し、並びにその研究を完了するための期間を定めること。
- 二三三 (3) 第二二三号の規定に基づいて承認した作業計画を考慮して、研究委員会を存続させるべきか、廃止すべきか及び新たな研究委員会を設置する必要があるかないかを決定し、並びに研究すべき問題を各研究委員会に割り当てること。
- 二三四 (4) 開会途上国が関心のある問題の研究に参加することを容許するため、できる限り、そのような問題を一括すること。
- 二三五 (5) 世界無線通信会議の要請に応じ、自己の権限内の事項について助言を与えること。
- 二三六 (6) 将来の無線通信会議の議事日程に掲げられる可能性がある事項に関する業務の進捗状況につき、連携する世界無線通信会議に報告すること。
- 二三七 3 無線通信総会においては、同総会が開催される国の政府が指名した者又は、同総会が連合の所在地において開催されるときは、同総会で選出された者が議長となる。議長は、同総会で選出された副議長によって補佐される。

第九条 地域無線通信会議

地域無線

- 一三八 地域無線通信会議の議事日程には、地域的性質を有する特定の無線通信の問題（無線通信規則委員会及び

一三五〇

- 129 1. Une assemblée des radiocommunications examine les recommandations relatives aux questions qu'elle a adoptées conformément à ses propres procédures ou qui lui sont soumises par la Conférence de plénipotentiaires, par une autre conférence, par le Conseil ou par le Comité du Règlement des radiocommunications et, suivant le cas, formule des recommandations à ce sujet.
- 130 2. En ce qui concerne le numéro 129 ci-dessus, l'assemblée des radiocommunications:
- 131 (1) examine les rapports des commissions d'études établis conformément aux dispositions du numéro 157 ci-dessus et approuve, modifie ou rejette les projets de Recommandations que contiennent ces rapports;
- 132 (2) en tenant compte de la nécessité de limiter à un minimum les charges pesant sur l'Union, approuve le programme de travail découlant de l'examen des questions existantes et des nouvelles questions, évalue le degré de priorité et d'urgence de ces questions ainsi que l'incidence financière de leur mise à l'étude et fixe le délai pour les mener à bien;
- 133 (3) décide, au vu du programme de travail approuvé dont il est question au numéro 132 ci-dessus, s'il y a lieu de maintenir ou de dissoudre les commissions d'études ou d'en créer de nouvelles, et attribue à chacune les questions à étudier;
- 134 (4) regroupe, autant que possible, les questions qui intéressent les pays en développement, afin de faciliter la participation de ces derniers à leur étude;
- 135 (5) donne des avis sur les questions relevant de sa compétence, en réponse aux demandes formulées par une conférence mondiale des radiocommunications;
- 136 (6) fait rapport à la conférence mondiale des radiocommunications à laquelle elle est associée sur l'avancement des travaux concernant des points pouvant être inclus dans l'ordre du jour de futures conférences des radiocommunications.
- 137 3. L'assemblée des radiocommunications est présidée par une personne désignée par le gouvernement du pays où la réunion a lieu ou, lorsque cette réunion se tient au siège de l'Union, par une personne élue par l'assemblée elle-même; le Président est assisté de Vice-Présidents élus par l'Assemblée.

ARTICLE 9

Conférences régionales des radiocommunications

- 138 L'ordre du jour d'une conférence régionale des radiocommunications ne

無線通信局による関係地域に関する活動について同委員会及び同局に与える指示を含む。ただし、この指示は、他の地域の利益に反するものであってはならない。)のみを掲げることができる。同会議は、その議事日程に掲げる問題に限り、討議することができる。第一一八号から第二三三号までの規定は、関係地域の連合員の間において、地域無線通信会議について準用する。

第十條 無線通信規則委員会

無線通信規則委員会

- 一三九 1 無線通信規則委員会は、全権委員会が選出した九人の委員で構成する。
- 一四〇 2 無線通信規則委員会は、憲章第十四条に定める任務を行うほか、一又は二以上の関係主管庁の請求により、有害な混信の事案の調査に関する無線通信局長の報告を審査し、必要な勧告を作成する。
- 一四一 3 無線通信規則委員会の委員は、顧問の資格で無線通信会議及び無線通信総会に参加する義務を負う。同委員会の議長及び副議長又はこれらの代理として指名された者は、顧問の資格で全権委員会に参加する義務を負う。これらの義務を負う委員は、いずれの場合にも、自国の代表団の一員としてこれらの会議に参加してはならない。
- 一四二 4 無線通信規則委員会の委員が連合の業務のための職務を行うに際して要する旅行、滞在及び保険に関する費用に限り、連合が負担する。
- 一四三 5 無線通信規則委員会の運営方法は、次のとおりとする。
- 一四四 (1) 委員は、議長及び副議長を互選する。議長及び副議長は、一年間その職務を行う。その後は毎年、副議長が議長の職を継ぎ、新たに副議長が選出される。議長及び副議長が不在のときは、委員は、臨時に、副議長を互選する。
- 一四五 (2) 無線通信規則委員会は、通常一年に四回を限度として、原則として連合の所在地において会合する。その会合には、委員の少なくとも三分の二が出席していなければならない。同委員会は、最新の通信手段により、その任務を行うことができる。

peut porter que sur des questions de radiocommunication particulières de caractère régional y compris des directives destinées au Comité du Règlement des radiocommunications et au Bureau des radiocommunications en ce qui concerne leurs activités intéressant la région dont il s'agit, à condition que ces directives ne soient pas contraires aux intérêts d'autres régions. Seules les questions inscrites à son ordre du jour peuvent y être débattues. Les dispositions des numéros 118 à 123 de la présente Convention s'appliquent aux conférences régionales des radiocommunications; mais uniquement en ce qui concerne les Membres de la région concernée.

ARTICLE 10

Comité du Règlement des radiocommunications

- 139 1. Le Comité est composé de neuf membres élus par la Conférence de pléniériers.
- 140 2. Outre les fonctions énoncées à l'article 14 de la Constitution, le Comité examine les rapports du directeur du Bureau des radiocommunications concernant l'étude, à la demande d'une ou de plusieurs des administrations intéressées, des cas de brouillages préjudiciables et élabore les recommandations nécessaires.
- 141 3. Les membres du Comité ont pour obligation de participer, à titre consultatif, aux conférences des radiocommunications et aux assemblées des représentants désignés, ont pour obligation de participer, à titre consultatif, aux Conférences de pléniériers. Dans tous ces cas, les membres astreints à ces obligations ne sont pas autorisés à participer à ces conférences en tant que membres de leur délégation nationale.
- 142 4. Seuls les frais de voyage, de subsistance et d'assurances engagés par les membres du Comité dans l'exercice de leurs fonctions au service de l'Union sont à la charge de l'Union.
- 143 5. Les méthodes de travail du Comité sont les suivantes:
 - (1) Les membres du Comité élisent parmi eux un président et un vice-président, lesquels remplissent leurs fonctions pendant une durée d'une année. Par la suite, le vice-président succède chaque année au président, et un nouveau vice-président est élu. Dans le cas d'une absence du président et du vice-président, les membres du Comité élisent, pour la circonstance, un président temporaire choisi parmi eux.
 - (2) Le Comité tient normalement quatre réunions par an au plus, généralement au siège de l'Union, au cours desquelles au moins les deux tiers de ses membres doivent être présents. Il peut s'acquitter de ses tâches à l'aide de moyens modernes de communication.
- 145